

PARIS GOUTTE D'OR

5 F. Trimestriel No 1 juin 84

LE PROJET DE LA VILLE DE PARIS : 125 immeubles détruits 1/3 des commerces en moins 5000 habitants à la rue

Appel à la mobilisation générale contre ce projet. Ils croyaient que les habitants du secteur resteraient MUETS et PASSIFS. Messieurs de la Ville et de la Préfecture, nous vous avons compris. « PARIS-GOUTTE-D'OR » s'est armée. pendant que vous travailliez en silence pour démolir notre quartier. Aujourd'hui, ce journal rend public tout ce que vous avez voulu cacher afin que la population se mobilise et fasse échec à votre projet !

Notre but est la **défense** des habitants du quartier de la Goutte d'Or. Notre action porte sur deux axes :

— lutte contre le parasitage du quartier par les trafiquants de toutes sortes qui gênent les habitants et dégradent l'image du quartier. Pour nous, la tolérance des pouvoirs publics à l'égard de cette « pègre » sert objectivement le plan de démolition actuel du quartier.

— lutte contre le projet monstrueux de la Ville de Paris de raser la Goutte d'Or pour déloger les habitants actuels modestes, immigrés ou Français.

Depuis 5 mois, nous avons constitué un dossier volumineux : nous savons aujourd'hui TOUT :

— **ce projet n'a de social que le nom : depuis quand une opération, menée par l'OPHLM de Paris, qui vise à changer la population d'un quartier populaire peut-elle prétendre être faite dans l'intérêt des habitants, dans un but social ?**

— **l'Utilité publique du plan d'aménagement présenté à l'enquête publique qui détruit 125 immeubles et 1/3 des commerces est sans cause. On présente un plan de démolition de maisons dont on ne sait pas encore si elles sont « insalubres » ou non. Nous savons que pour 90 % d'entre elles, elles sont réparables.**

— **Ce projet est une opération politique au détriment de l'intérêt public. Le Maire de Paris, J. Chirac, compte définitivement régler leur sort aux immigrés (les Français modestes font partie du lot) pour asseoir son pouvoir en flattant la tendance raciste actuelle d'une partie de ses électeurs.**

MM Chirac, Juppé et Pierre-Bloch sont les auteurs de ce plan monstrueux. Jusqu'ici, nous n'avons pas été assez forts pour les faire reculer. Mais les habitants ne se laisseront pas faire !

Côté Chirac, Ville de Paris, l'enjeu est clair : il est donc logique que tout ait été mené d'une façon AUTORITAIRE, TOTALITAIRE, au mépris des intérêts, de la volonté des premiers concernés : les habitants et les commerçants.

Et l'Etat ? Jusqu'ici, finançant à 80 % l'opération, l'Etat nous donne des preuves de la même volonté politique :

— la Préfecture de Paris : le Préfet a lancé l'enquête d'Utilité Publique le 4 Juin (en plein Ramadhan !) en dépit de l'absurdité du scandale qui consiste à lancer une enquête dont la cause qui la justifierait (l'insalubrité), n'est pas établie. Il a engagé là la Responsabilité de l'Etat. Il cautionne les objectifs de la Ville de Paris qui veut, en accélérant le processus de démolition, prendre de court les habitants. De plus, les enquêteurs de la Préfecture passent actuellement faire leur contre-enquête en disant aux habitants que leur maison ne sera pas démolie, alors qu'elle l'est de fait dans le Plan de reconstruction. Ils participent ainsi à la désinformation et à la démobilité des habitants !

— le Ministère de l'Urbanisme : alors qu'il a dans ses attributions de protéger le patrimoine, il n'a donné jusqu'à ce jour aucune suite aux demandes de l'Architecte des Bâtiments de France de protection du quartier. Il a au contraire exercé des pressions sur lui quand nous avons fait état publiquement de ses demandes. Il n'a pas dénoncé le contrat passé avec la Ville alors qu'il y était stipulé que l'opération de la Goutte d'Or devait se faire dans le cadre de l'« îlot sensible », c'est-à-dire après concertation et participation des habitants et des associations du quartier. Or, de concertation il n'y en a pas eu avec la Ville. Donc, le contrat Etat-Ville devrait être dénoncé sans plus attendre et tout financement refusé. La

PERMANENCES AU 9, RUE DES GARDES
de 17 heures à 20 heures
MARDI ET VENDREDI : « PARIS-GOUTTE D'OR »
JEUDI : APFS-CGL
Tél. : 223.32.26 (à ces heures)



seule condition sur laquelle le Ministère nous a dit qu'il serait intraitable, c'est que la Ville fournisse un plan de relogement de tous les habitants. Or ce plan n'existe pas (pourtant nous avons bien cherché !). Quand on sait le nombre de catégories d'occupants en titre qui n'ont pas droit légalement au relogement, comment le Ministère peut-il se contenter de formules vagues sans exiger avant tout démarrage un plan précis de relogement de tous (qui ? où ? quand ? comment ?).

— le député (L. Jospin) : le 28 Mai, dans une lettre adressée à l'Association (qui cherche à le rencontrer depuis 3 semaines) il s'interroge sur « l'information et la concertation, le caractère social du projet, l'ampleur et la nature des démolitions, le plan de relogement... ». Mais il ne prend toujours pas position sur le projet de la Ville (= Le plan de démolition que nous lui avons pourtant remis le 20 Mai) attendant « d'en avoir officiellement connaissance avant de (s') exprimer ». Toutes ces interrogations du député trouvent des réponses précises dans le projet de la Ville. Concertation = Zéro, caractère social du projet = Vider la population actuelle, ampleur des démolitions = 125 immeubles (dont 60 correctes d'après les critères - mêmes de la Ville) détruits + 1/3 des commerces en moins, plan de relogement = N'existe pas... Nous lui demandons une POSITION CLAIRE sur ce projet, car les ambiguïtés actuelles, c'est l'acceptation du projet de Chirac. On nous a dit que le député prendra position... Quand ? Comment ?

Au moment de mettre ce journal sous presses (30 Mai), le député ne s'est toujours pas exprimé. On peut donc dire que nous sommes confrontés jusqu'ici à une alliance entre la Ville et l'Etat contre notre quartier, contre nos vies d'habitants. Nous sommes acculés à dénoncer politiquement cette alliance. Trop d'indices, sinon de preuves existent jusqu'à ce jour. C'est au Député et à l'Etat de faire LA PREUVE DU CONTRAIRE. **Ils en ont le pouvoir !**

PARIS-GOUTTE D'OR

EXPOSITION-PHOTOS
MONTAGE DIAPOS — DEBATS — INFORMATION
DU MARDI 12 JUIN AU VENDREDI 15 JUIN
de 17 heures à 20 heures — SALLE St BRUNO
(à côté de l'Eglise St Bernard)

ET LE 23 JUIN... MOBILISATION GENERALE !

A QUELLE SAUCE VONT-ILS NOUS DEMOLIR ?

**Ils ont trouvé 2 manières de faire :
ils sont très malins !
Ils croyaient qu'on n'allait pas comprendre !
Détrompez-vous, messieurs,
nous avons compris !**

1ère manière : la R.H.I. (Résorption de l'Habitat insalubre)

Janvier 83 : **Vote unanime du Conseil de Paris** pour la RHI comme manière de s'occuper de la Goutte d'Or. Les élus pensent que c'est insalubre chez nous : alors il faut classer les maisons pour savoir au juste ce qui est insalubre !

*** D'abord, les Ingénieurs de la Ville ont rempli des fiches avec des critères totalement inadaptés à un vieux quartier de Paris, pour donner des notes à nos maisons. Ceux-là ont travaillé en secret, on ne les a pas vus !

— 1ère fiche, 1ère note : selon qu'il y a des rongeurs ou non chez vous, qu'un camion de pompiers peut manœuvrer dans votre cour ou non, ou que votre maison est mal ou bien protégée contre les grosses chaleurs, et d'autres joyeusetés de ce genre, vous êtes salubre si vous avez moins de 5, à réexaminer si vous avez entre 5 et 15 et déjà **notoirement insalubre** à partir de 15 ! 34 immeubles sont ainsi condamnés après un travail considérable qui consiste à cocher 22 cases sur une feuille prévue à l'avance ! Ah ! Mais ! On a trouvé que cette fiche était conçue « en vue du maximum de destructions » !

— 2ème fiche, 2ème fournée d'immeubles à démolir : les **irréremédiablement insalubres**. Eh oui ! au 2, rue de Chartres, ils n'ont pas encore compris qu'ils sont insalubres puisque leur maison est refaite à neuf... mais ils ont oublié que leurs appartements donnent sur des petites cours ! L'éclaircissement est un critère déterminant, voyons ! Rue Durantin, rue des 3 Frères (sur la butte Montmartre), qu'est-ce que c'est insalubre !

— après on reprend les salubres et les remédiables (qui sont passés à travers la 2ème fiche) et on les soumet à une « **estimation rapide du coût de réhabilitation** ». Si ça coûte plus de 3 660 F le m² pour mettre aux **normes**, c'est trop cher et on démolit pour mettre du neuf qui vaut de 5 000 F à 7 000 F le m² !

On obtient alors le 1er PLAN (RHI). Première stupeur :

107 immeubles à démolir pour cause d'insalubrité !

135 immeubles gardés !

Nous avons affiché ce plan qui était un projet et des gens qui nous veulent du bien ont raconté que c'était un faux et ont intimidé les commerçants qui l'ont affiché !

*** Mais, comme on ne décrète pas l'insalubrité aussi légèrement, il faut que le Préfet fasse une **Contre-Enquête** pour voir si ce 1er plan est justifié !

La direction de l'Urbanisme de la Préfecture prend cette contre-enquête très au sérieux. MM Bonnet et Colas visitent les maisons, envoient des lettres recommandées aux propriétaires pour qu'ils soient là ! Enfin, on va savoir ce qui est à démolir et ce qui ne l'est pas : c'est plus sérieux que le travail de la Ville ! Ils rodent dans le quartier et font leurs rapports. Leur travail actuellement ne dépasse pas la moitié des immeubles à « analyser ». Mais ils expliquent bien aux gens qu'ils vont décider de l'avenir de leur maison...

Mensonge...

Les premiers arrêtés d'insalubrité seront signés par le Préfet fin juin 84 (si les délais sont respectés) : ils ne concerneront même pas le tiers des immeubles du quartier ! (ilôts 3, 5, 6, et 50).

Insalubrité = Prétexe à la démolition !

Fin 1984 : arrêtés d'insalubrité = M. le Préfet vous fait savoir que votre immeuble est décidément insalubre. Vous avez 10 jours pour dire : « **Non Monsieur !** » (= Recours). **Mais en réalité**, vous ne pourrez plus rien dire puisque en juillet, le même Préfet aura déjà signé les arrêtés d'expropriation qui supposent que vous serez démoli, et ce, même si la contre-enquête montre par la suite que l'enquête de la Mairie était fautive et que votre immeuble était salubre ! Votre maison vous sera « rachetée » au prix du terrain nu moins le prix de démolition et si vous êtes occupant en règle, vous serez relogé... où ? Mystère ! vous verrez bien !

Nous espérons que vous avez compris que quand ils ont promis qu'ils s'occuperaient de nous dans le quartier, ils ont voulu dire qu'il ne s'agissait pas d'aider les habitants à réparer leur maison pour mieux y vivre, mais que M. Chirac puisse avec l'argent de l'Etat (qui finance à 80 %) nous vider du quartier, et pour ça détruire nos maisons (qui constituent malgré l'apparence un site remarquable de Paris) pour faire place nette aux futurs promoteurs dans le Nord du quartier et à de nouveaux habitants à notre place ! La voilà bel et bien la « **transformation radicale de la Goutte d'Or** » annoncée par J-P. Bloch dans le dernier numéro de son journal ! Ils ont cru qu'on ne le comprendrait pas, ils ont fait des efforts formidables pour qu'on ne le sache pas, pour nous endormir et accélérer les opérations !

C'était une erreur, Messieurs !

On ne partira pas du quartier !

On veut garder nos maisons et les réparer avec l'aide de l'Argent de l'Etat qui est aussi notre argent !

2ème manière : la D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique)

Septembre 83 : **Vote unanime du Conseil de Paris** pour s'occuper encore mieux de nous ; la Ville est autorisée à engager la procédure de DUP.

Parce que la DUP permet d'exproprier tout le monde dans le périmètre défini, de démolir ce qui leur chante, sans que les immeubles soient nécessairement insalubres. Mais bien sûr, l'Utilité Publique, c'est l'amélioration du cadre de vie des habitants, afin qu'ils ne vivent plus dans l'insalubrité : qu'ils sont bons pour nous !

Alors, comme la Ville avait déjà le 1er plan (RHI — en principe provisoire), elle a pu commencer à faire faire à un architecte de gauche, M. Thurnauer, un magnifique plan de reconstruction, tout bétonné en barres non pas verticales (pas de tours verticales) mais horizontales ! avec garages, arcades et surtout des arbres, et aussi un tiers des commerçants en moins et un chiffre non calculé d'habitants en moins !

Ce 2ème plan, connu en Mai, est le PLAN DUP (celui que vous pouvez voir à la Mairie ou à l'Antenne ouverte au 33, rue Charbonnière).

Deuxième stupeur :

125 immeubles détruits (dont 60 immeubles rémédiables)

117 immeubles gardés. D'après le 1er PLAN RHI.

Mais à quoi ça sert, la contre-enquête de la Préfecture, puisque mon immeuble est déjà remplacé sur le plan DUP par un morceau de barre de béton ?

M. le Préfet, qui a deux cerveaux, un pour la RHI et l'autre pour la DUP, a pris l'arrêté d'ouverture de l'enquête d'utilité publique fin avril 84 pour le 4 juin 84. Il ne sait peut-être pas que sa contre-enquête (pour savoir si le plan RHI initial de la Ville est acceptable) n'est pas finie ! Pauvre Préfet ! Quelle confusion mentale ! Il est si chargé de travail ! Il signe d'un côté pour un plan DUP qui démolit 18 immeubles de plus que les 107 immeubles du plan RHI de la Ville, et d'un autre côté, il contrôle si les 107 immeubles du plan RHI sont bien insalubres et donc bien à démolir !

Le 4 juillet, **si le rapport** des Commissaires enquêteurs (qu'il a désignés et qui reçoivent en plein Ramadhan et 3 jours en Juillet les habitants du quartier), **est favorable, la démolition du quartier aura force de loi, que votre maison soit insalubre ou non**. Alors, M. le Préfet n'est plus confus : il est simplement l'allié de M. Chirac, voyons !

L'Utilité publique c'est :

— Chasser les habitants actuels

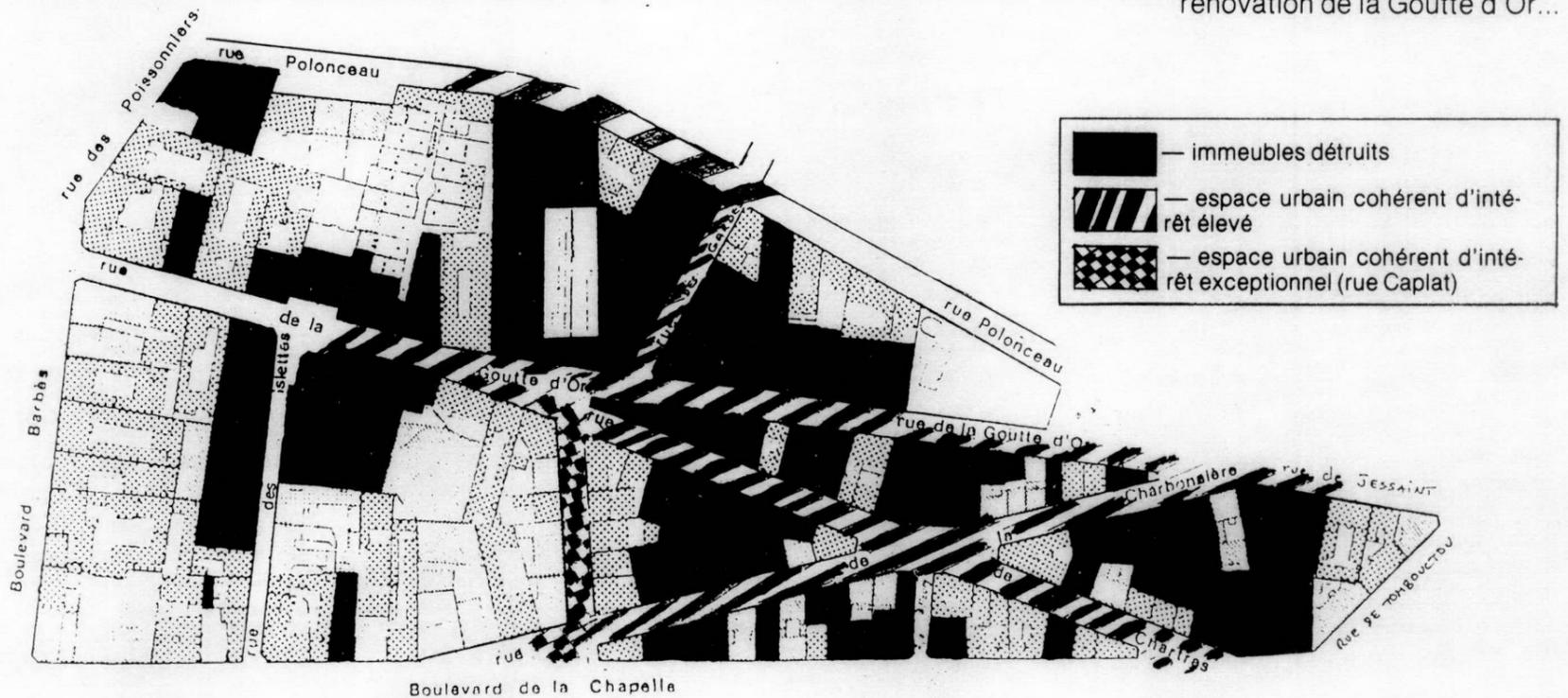
— Bétonner et blanchir le quartier Sud pour pouvoir enfin restaurer dans le style Louis-Philippe le quartier Nord (Château-Rouge)... Venez, venez les gentils promoteurs !

Été 84 : La Ville de Paris et l'OPHLM peuvent maintenant vous **exproprier** puisque c'est d'**utilité publique** ! Si vous êtes propriétaire-occupant, la Ville peut à la rigueur vous reloger comme locataires, si vous acceptez de lui vendre votre maison au prix du m² **occupé** ! Sinon, avec le prix du m² des Domaines, vous n'avez qu'à vous reloger ailleurs. Quant aux locataires, seuls ceux qui paient un loyer 1948 seront relogés ! Où ? Toujours le mystère !!

UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN LIVRE AUX BULLDOZERS !

Sur ce plan, nous avons réuni deux cartes :
— le plan projeté de destruction de la Ville de Paris où tous les immeubles voués à la démolition sont en noir.
— le plan de F. Loyer (historien d'Art), dans son livre (Paris - 19ème siècle », publié par l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) qui signale les espaces urbains cohérents d'intérêt élevé ou exceptionnel (intérêt élevé : rues hachurées, intérêt exceptionnel : rue quadrillée, à savoir la rue Caplat):

Comme on le voit, les rues présentant un espace urbain cohérent d'intérêt élevé (Gardes, Goutte d'Or, Chartres, Charbonnière, Polonceau) sont celles dont il ne restera presque plus rien après l'application du plan de la Mairie. Seule la rue Caplat (d'intérêt exceptionnel) reste intégralement. Dans toutes ces rues, les immeubles datent à quelques exceptions près de la 1ère moitié du XIXème siècle. On comprend pourquoi l'APUR a été déssaisie du projet de rénovation de la Goutte d'Or...



TEMOIGNAGE D'UN ARCHITECTE

Après s'être promené dans le quartier, Maurice Culot, architecte, responsable du département « Archives-Histoire » à l'IFA, et Membre de la Commission Nationale des Abords des Monuments Historiques a envoyé cette lettre au Président de « PARIS-GOUTTE D'OR » :

Cher Monsieur,

Comme vous en avez manifesté le souhait, je vous communique quelques-unes de mes réflexions sur le problème de la rénovation du quartier de la Goutte d'Or. Elles sont le fruit d'une pensée sans ornement, sans détour ; j'ai en effet découvert votre quartier seulement il y a quelques semaines lors des différentes visites faites sous l'aimable conduite de membres de votre association et en compagnie de spécialistes de l'architecture et de l'urbanisme du XIXème siècle à Paris.

Ce que contient l'étude réalisée par l'historien François Loyer, agissant comme conseiller historique de l'Atelier Parisien d'Urbanisme de la Mairie de Paris, s'est trouvé confirmé dans la réalité d'un quartier vivant présentant du point de vue de l'architecture un caractère homogène affirmé et, du point de vue de l'urbain, des tracés cohérents qui ont l'originalité de régler les différences de niveaux ainsi que des perspectives intéressantes sur des monuments (Sacré-Cœur et ouvrages du métro aérien), mais aussi sur des angles particulièrement présents en raison de la disposition des îlots. Bref, un quartier qui semble bien représentatif de l'architecture de lotissement du début du XIXème siècle et dont la typologie des Fermiers Généraux (au pied d'un Paris murmurant, qui, semble-t-il, murmure toujours en 1984 !).

Sans mettre aucunement en cause le travail et les compétences techniques des inspecteurs qui ont participé à la sélection des immeubles qui seraient voués à la démolition, la visite de lieux démontre que les questionnaires utilisés pour déterminer le degré de salubrité des édifices ne recourent pas l'ensemble des paramètres inhérents à ce quartier. Il faut admettre que, sans évoquer la problématique sociale qui n'est pas de mon ressort, les qualités architecturales des édifices, celles des espaces publics et des cours intérieures, sont loin d'avoir été prises en charge dans les enquêtes. Celles-ci ne font pas état, me semble-t-il d'une analyse du parcellaire, de la continuité stylistique ou du rôle déterminant dans le paysage urbain des immeubles d'angle (je citerais à titre d'exemples et pour autant que cela soit confirmé dans les plans de réalisations : l'intention de démolition de beau mur surmonté d'une balustrade qui surplombe la rue Polonceau, de l'entrée de la villa côté Goutte d'Or, du bel ensemble de façades à l'angle des rues Charbonnières et de Jessaint...).

Il me semble que le travail réalisé sous l'aspect de l'assainissement devrait être modulé aujourd'hui sur base d'une étude patrimoniale plus fine, plus détaillée.

En ce qui concerne la définition du plan de réhabilitation, il me semble qu'il serait judicieux de poser en préalable quelques options de base qui découlent de la nature et de l'histoire urbaine du quartier.

Il conviendrait par exemple d'attirer l'attention sur la nécessité de ne pas le banaliser par des opérations architecturales en rupture avec le parcellaire, le style, les modénatures, les matériaux, les proportions, les typologies. Les immeubles d'angle donnent au quartier une physionomie caractéristique à laquelle il faut être particulièrement attentif en cas de démolitions indispensables (c'est le cas de l'angle Goutte d'Or/Chartres), il faudrait veiller à reconstruire au plus près de l'identique, de manière à préserver des perspectives familières qui font l'identité de la Goutte d'Or. Le principe de la reconstruction en tenant compte du parcellaire devrait aussi être retenu, il aurait à mon avis l'avantage de scinder l'opération en phases plus petites (cela éviterait la construction de barres en contradiction avec la verticalité des façades sur parcelle étroite) et d'autre part, il favoriserait des solutions qui ne s'écartent pas radicalement de la typologie d'origine(*). Un troisième principe pourrait poser que les solutions de réhabilitation et de reconstruction doivent respecter la nature du site et viser à son embellissement, en définissant entre autres des architectures qui s'inspirent largement de celles des édifices les plus représentatifs du début XIXème construits dans le quartier. Car je suis persuadé que son avenir est inscrit en filigrane dans son propre passé et non dans des solutions qui brisent la continuité historique.

Je voudrais enfin vous remercier pour le temps que votre association m'a consacré généreusement dans les visites, les réponses aux questions, la documentation.

Par expérience, j'ai appris que les comités d'habitants structurés et développant une attitude positive devant les problèmes de réhabilitation, ce qui est à mes yeux le cas de la vôtre, constituent le plus souvent une chance complémentaire de réussite pour les pouvoirs publics qui disposent d'un relais de plus. Relais que je crois indispensable pour toute opération de réhabilitation contemporaine où il s'agit d'aborder des matières socialement et architecturalement complexes.

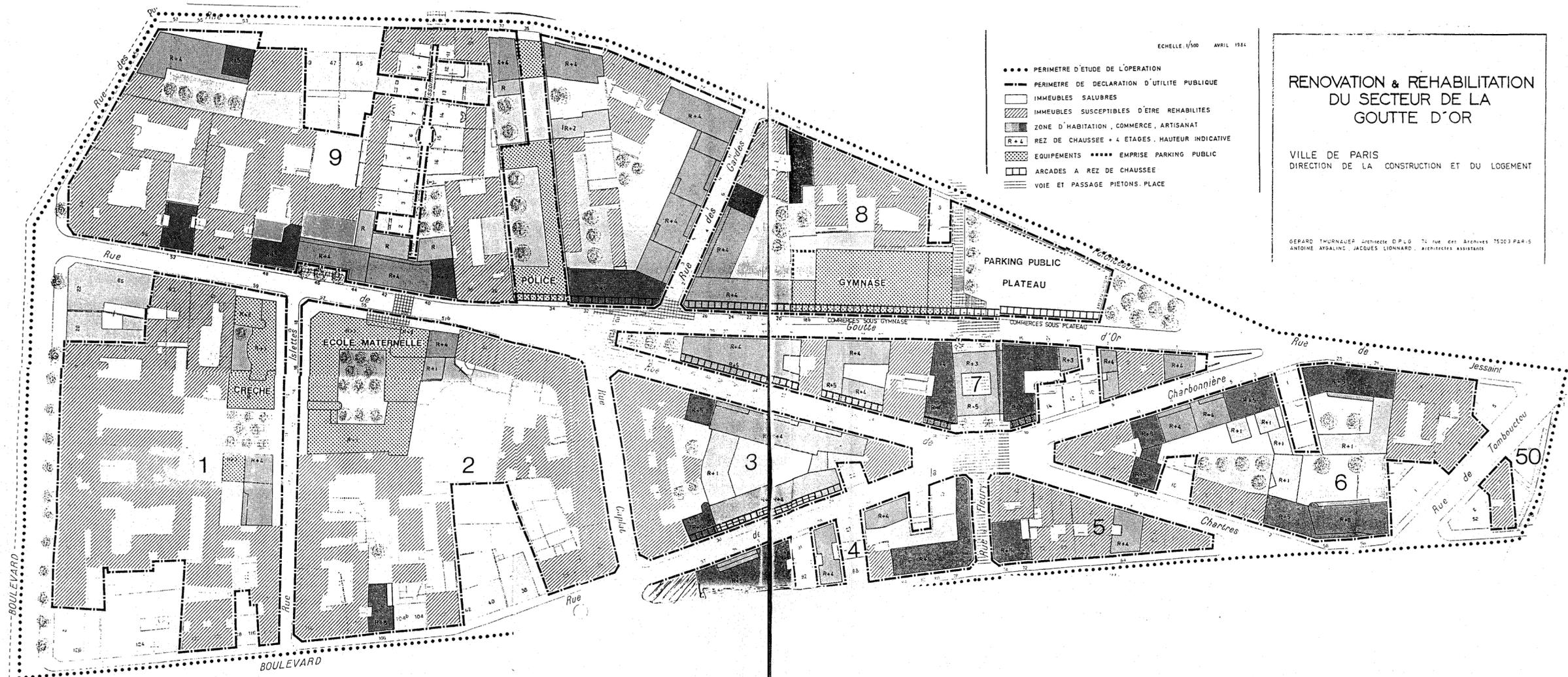
Je vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Maurice CULOT
Membre de la Commission Nationale
des Abords des Monuments Historiques

(* La présence d'un sous-sol difficile, composé principalement de carrières, incite également à la prudence et plaide en faveur d'interventions petites et bien localisées qui n'ébranlent pas l'ensemble du sous-sol et tiennent plutôt compte des fondations existantes.



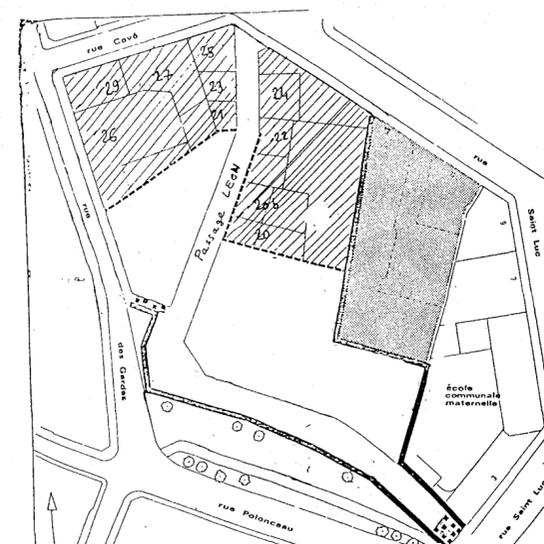
VOICI LE PLAN DE RECONSTRUCTION SOUMIS A L'ENQUETE PUBLIQUE



CE PROJET DE PLAN :

- 1 — détruit 125 immeubles (sur 242) dont 80 immeubles « remédiables » d'après les critères de la Ville de Paris. Nous pensons que c'est le cas de presque tous les autres.
- 2 — ignore l'état réel des immeubles détruits.
- 3 — déplace environ 5000 personnes sans plan de relogement (où ? quand ? dans quelles conditions ?)
- 4 — supprime définitivement un tiers environ des commerces actuels (estimation de l'Architecte du plan).
- 5 — détruit la réalité multiculturelle traditionnelle de ce quartier : on va « déporter » des habitants et des commerçants et détruire définitivement leur cadre de vie.
- 6 — ignore entièrement la nature du sous-sol (carrières) et donc le coût réel de la destruction et de la reconstruction avec parkings souterrains (940 places de parking prévus)
- 7 — ne respecte en aucune façon les recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France : « Il convient que dans le cas de démolition de plusieurs bâtiments contigus, la trame parcellaire et l'alignement ancien soient conservés dans le projet de reconstruction ». (Lettre de M. Babadjian à la Préfecture). En effet on reconstruit rue de Chartres, des Gardes, de la Charbonnière, de la Goutte d'Or et Polonceau, des « barres horizontales ». Ce choix de reconstruire des « barres » fait tomber de nombreux immeubles remédiables. L'alignement est modifié rues Polonceau, de la Goutte d'Or, des Islettes (sans compter les arcades !).
- 8 — ignore la valeur historique du patrimoine architectural et urbain existant.

- IMMEUBLES CONDAMNES A MORT PAR CE PROJET :**
- Rue de Chartres : 2, 12, 18, 24, 26, 28, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 5, 17, 19, 21, 23, 25, 27, 29, + 4, 6 et 8 (cour)
 - Rue de la Goutte d'Or : 12, 14, 16, 18, 18 bis, 20, 22, 24, 26, 28, 30 et 32 (devant), 34, 40, 42, 44, 46 et 48 (devant), 52, 1, 7, 11, 13, 15, 17, 19, 23, 25, 27, 31, 33, 35, 37, 39, 45, 51 bis, 53, 55, 57, 59.
 - Rue de la Charbonnière : 2, 8, 16, 18, 24, 28, 30, 3, 5, 7, 9, 11, 17, 23, 25, 29, 33, 35, 37.
 - Rue des Gardes : 2, 4, 6, 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13.
 - Rue des Islettes : 7, 9, 11, 13, 15, 12, 14, 16, 18.
 - Rue Polonceau : 19, 23, 25, 33, 35, 37, 53, 55, 57.
 - Rue Fleury : 1, 2, 3.
 - Rue des Poissonniers : 6, 8.
 - Rue de Jessaint : 21, 23.
 - Boulevard de la Chapelle : 56, 58, 64, 72, 74, 78, 80, 82, 84, 90, 94, 96, 98, 106.



CONTRAINTES

- ▨ habitat à détruire
- habitat conservé
- espaces libérés

d'après plan parcellaire Paris et Jardins
24 3 62
1:500

PROJET (encore un !)
de la Ville de Paris,
visant à « démolir
les immeubles
hachurés sur le plan
(Passage Léon,
rues Cavé,
des Gardes) pour
faire un soi-disant
« espace vert » qui
ira très bien avec la
figuration générale
du quartier. Ils
veulent démolir
le démol.

Pour pouvoir être plus forts face à la Ville de Paris, il nous est apparu qu'il était important de travailler en liaison étroite avec deux Associations Nationales qui ont l'expérience d'autres opérations identiques. C'est pourquoi, nous leur donnons la parole dans ce numéro et que nous travaillerons ensemble, avec tous les habitants de la Goutte d'Or.

Devant le danger que constitue le projet actuel de la Ville de Paris de rénovation du quartier de la Goutte d'Or, les Associations Populaires Familiales Syndicales (APFS, 1, rue de Maubeuge, 75009 Paris, Tél. : 280.27.05) et la Confédération Générale du Logement (CGL, 45, rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris, tél. : 280.43.89) ont décidé, en liaison avec les habitants, d'unir leurs forces. Que deux associations nationales se regroupent sur ce terrain montre l'importance de l'enjeu. En effet, le projet de la Ville de Paris envisage la destruction d'une bonne partie du quartier en laissant de côté le devenir des habitants.

Ayant la même analyse de la situation et voulant se battre pour que les habitants prennent en main l'avenir du quartier, les APFS et la CGL mettent en commun leurs connaissances, leurs expériences...

Pour éviter que le bulldozer de la Ville de Paris ne rase tout : immeubles, relations sociales, vie culturelle ; les habitants, informés de leurs droits et des possibilités qui existent pour les faire prévaloir, seront à même de participer activement au projet d'aménagement de leur quartier.

C'est à quoi s'emploieront les APFS et la CGL, en étroite concertation avec les habitants et les associations du quartier, notamment avec « Paris-Goutte d'Or » qui publie ce journal.

une permanence aura lieu tous les jours de 17 à 20 h au 9, rue des Gardes à partir du 7 juin (tél. : 223.32.26).

L'opération projetée sur le quartier de la Goutte d'Or, a son origine dans la demande spécifiquement administrative prétendant au rééquilibrage et à la restructuration de l'ensemble du territoire de Paris. Ce projet ne prend pas en compte les réalités sociales et structurelles du quartier considérées en contradiction avec le projet urbanistique.

Le misérabilisme et l'insécurité font partie d'un discours qui fait toujours recette. Employé opportunément, il justifie des actions à la limite de la légalité.

Les exemples d'autres quartiers « déstabilisés » par la politique de rénovation de la Ville de Paris mettent en évidence les tendances de cette dernière à rendre la cohabitation précaire tout en prétendant répondre à la demande d'amélioration du cadre de vie.

Les expériences montrent qu'il existe une convergence d'intérêt et des possibilités de luttes communes face à l'aménageur quand les diverses couches d'habitants sont victimes de l'injustice qui les oblige à abandonner leur habitation, leur réseau social, leur quartier quand ce n'est pas leur ville !

La Ville de Paris emploie de multiples procédures qui rendent complexes les rapports sociaux pour aboutir au démantèlement d'un centre où les habitants ne demandent qu'à vivre paisiblement.

Il est temps de dire NON !!!

-non à la déportation
-non à la déstructuration
-non aux abus de pouvoir.

Les habitants et les associations du quartier n'auront pas seulement leur « mot à dire » comme il arrive souvent chaque fois qu'un quartier, un îlot, un immeuble va être rénové.

L'enquête publique, paravent d'une décision déjà envisagée nous mobilise et nous rassemble pour que des conclusions hâtives ne soient pas déposées par la commission chargée de cette opération.

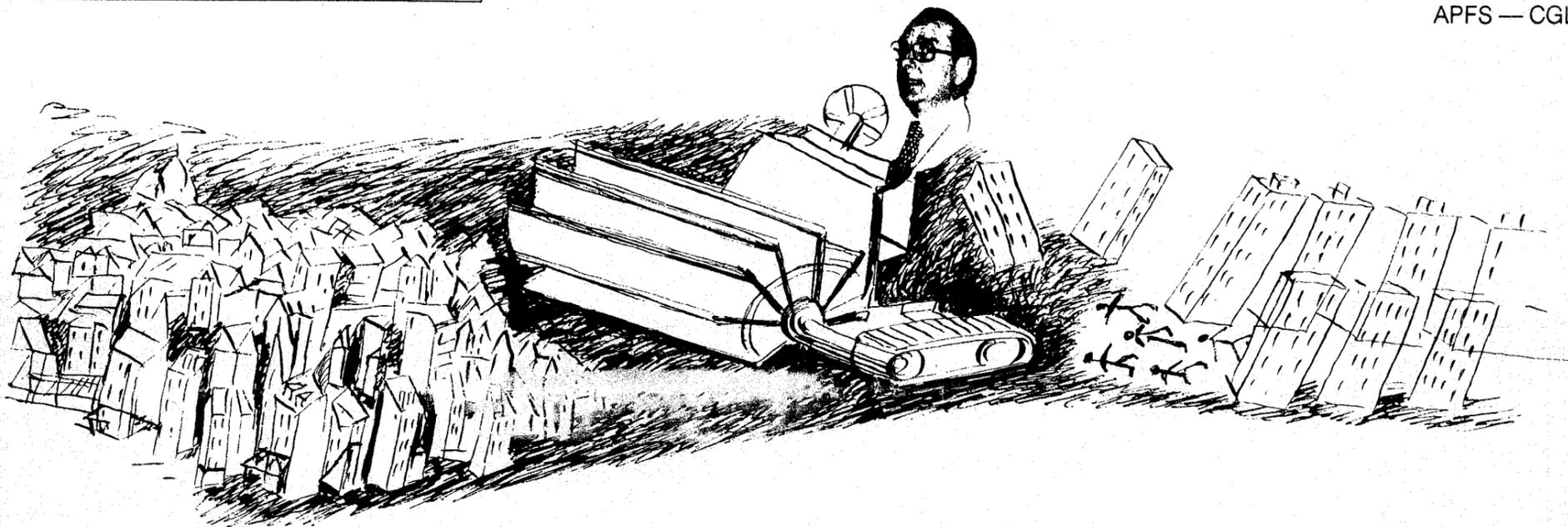
Rappelons un exemple significatif illustrant la pratique détestable en matière d'opération de rénovation : « l'îlot Chalon ». En mars 1982, la presse annonçait : « les habitants du 12° auront leur mot à dire... les habitants seront associés à l'enquête d'utilité publique, etc. ». Qu'est devenu l'îlot Chalon ? Il est important de le rappeler : drames, injustice, expulsions illégales, tout ça en mai 1984.

Qui a pris en compte les observations des habitants, les projets des habitants et des associations de quartier ?

Combien d'espoirs, combien de volontés se sont évanouis après la décision de la ville de démanteler l'îlot Chalon, mettant à contribution une situation dont il n'est pas exclu qu'elle porte une certaine responsabilité !

Tout doit être mis en œuvre pour qu'il en soit autrement à la Goutte d'Or.

APFS — CGL



CREER DES ASSOCIATIONS PAR IMMEUBLE

Après l'enquête d'utilité publique, la rénovation du quartier de la Goutte d'Or va commencer. Seuls, face à l'administration et aux promoteurs, les habitants auraient bien du mal à s'en sortir. Par contre, en étant solidaires les uns des autres, en créant des associations immeuble par immeuble, il sera possible d'établir, en liaison avec des juristes et la cellule technique APFS-CGL, un rapport de force favorable.

La loi « Quilliot » permet aux associations d'habitants d'être reconnues comme des interlocuteurs à part entière ; il faut en profiter.

La pratique de la Ville de Paris est d'essayer de diviser les habitants en insistant sur les différences de statut (locataires, copropriétaires...), la tactique de la Ville de Paris est de discuter (si l'on peut dire !) avec les habitants seuls à seuls afin de mieux les intimider, de faire pression plus facilement. **C'est cela qu'il faut empêcher.**

Après discussions et accord entre les habitants, la cellule technique APFS-CGL et les techniciens de la société d'aménagement, deux cas peuvent se présenter :

1) **Si l'immeuble est restauré**, les habitants, en créant une association, seront à même de discuter ensemble des améliorations possibles dans leur immeuble. En liaison avec la cellule technique, ils critiqueront et feront modifier s'il y a lieu, les projets de l'aménageur en tenant compte des besoins, des ressources et des travaux déjà réalisés dans l'appartement. Ils signeront avec les organismes aménageurs des accords collectifs d'immeubles.

2) **Si la démolition de l'immeuble est imposée** : Là encore, des associations d'habitants par immeuble seront le meilleur moyen de négocier les relogements. Actuellement, la ville ne se soucie pas de présenter de plan de relogement ; et quand elle le fera, car la loi l'oblige pour certains cas, la Ville de Paris limitera le relogement au minimum.

Quelque soit le statut de chaque occupant, le relogement de chaque habitant doit être assuré. Cela ne sera possible que si les habitants se regroupent.

Dans tous les cas, informés à la permanence APFS-CGL, les habitants pourront organiser des réunions et décider ensemble de l'avenir de leur immeuble, de l'avenir de leur quartier.

Une fois les objectifs définis, l'association créée en vue de la signature d'un accord collectif garantissant les intérêts communs, les négociations pourront s'engager.

APFS—CGL

Notre conception de la réhabilitation

Quoi qu'il en soit, au mois de juin aura lieu l'enquête d'utilité publique. Cette procédure amènera la commission d'enquête à déposer un rapport qui déterminera l'avenir du quartier. Pour faire prendre conscience à cette commission de tous les aspects du projet qui sont de nature à détruire l'unité sociale et culturelle du quartier, l'unité du bâti, il est impératif que les habitants apportent les éléments contradictoires permettant de préserver le site de la Goutte d'Or.

Les expériences vécues dans d'autres quartiers de Paris, nous ont appris que les habitants ont subi et subissent les opérations de rénovation et de réhabilitation. Leurs revendications restent le plus souvent lettres mortes ; la mise en forme des besoins des habitants n'étant pas structurée, leurs revendications sont souvent perçues comme négatives.

Il ne faut pas que cela se passe ainsi à la Goutte d'Or.

Ce quartier présente une cohérence spécifique, les habitants qui y sont installés, ont tissé un réseau d'habitudes et de relations qui représente un facteur essentiel de leur insertion sociale dans la ville.

La rénovation du quartier du type « table rase » est ressentie comme une violation et cela est inadmissible.

La volonté commune des APFS et de la CGL est de mettre en place une cellule technique d'intervention, capable de traduire de manière constructive les revendications des habitants. Il semble en effet souvent difficile à un usager d'appréhender la vision technique et rationalisée de la rénovation et de la restauration proposées. L'assistance d'une cellule technique, regroupant des techniciens à leur écoute semble pouvoir répondre à ces problèmes.

Les habitants réunis en associations par immeuble, participent avec la cellule technique à la détermination et à la spécificité des interventions à entreprendre pour chaque immeuble et pour l'ensemble du quartier.

Cette cellule doit être capable d'opposer des propositions et des argumentations, de clarifier les méthodes d'acquisition et de rétrocession du foncier, de manière à faire respecter les besoins et les exigences des habitants, tout en effectuant en retour, un travail d'explications sur certaines nécessités que les opérations peuvent parfois engendrer.

Elle doit en outre intervenir avec les habitants sur tous les problèmes qui ne sont pas pris en charge par les organismes aménageurs ou ceux pour lesquels ils ne s'en donnent pas les moyens.

APFS - CGL

Notre quartier : un village

Cent habitants témoignent...



LA GOUTTE D'OR, C'EST NOTRE QUARTIER.

Nous désirons continuer à y vivre. Car nous sommes beaucoup mieux ici, ensemble, que dispersés au fond de banlieues anonymes.

Nous sommes d'origines très diverses — vieux Parisiens ayant toujours habité ici, Maghrebins installés parfois depuis plus de trente ans, Antillais, Yougoslaves, Africains, jeunes Français arrivés ces dernières années — mais nous nous sentons habitants de la Goutte d'Or et Parisiens. C'est le mélange de nos cultures qui donne à notre quartier son originalité et sa richesse, qui en fait un lieu vivant dans la tradition du Paris populaire.

Or, aujourd'hui, les pouvoirs publics veulent détruire la moitié de nos immeubles et chasser une grande partie d'entre nous. Ils disent : « la Goutte d'Or est insalubre », « c'est un dépotoir », « un foyer de délinquance », « un ghetto »... Mais nous, qui habitons la rue de la Goutte d'Or, la rue de Chartres, la rue Polonceau, etc., nous savons ce qu'il en est réellement.

— « insalubre », notre quartier ? La plupart des immeubles que l'on projette de détruire peuvent être réhabilités. Il serait moins coûteux de les remettre en état que de faire du « béton neuf » qui, lui, a la fâcheuse tendance de vieillir plus vite que ses habitants ! Si les normes que l'on veut aujourd'hui appliquer à la Goutte d'Or l'étaient sur le XVIII^e arrondissement, c'est une bonne partie de la

Butte Montmartre qu'il faudrait raser !

— « un dépotoir », notre quartier ? L'image dégradée de la Goutte d'Or est essentiellement due à la négligence des pouvoirs publics. Il a fallu, voici deux ans, que nous fassions une pétition pour que les services de nettoyage de la municipalité fassent leur travail comme ailleurs...

— « un foyer de délinquance », notre quartier ? Oui, il y a ici des problèmes. Mais la délinquance qui s'est développée est le fait de gens extérieurs au quartier qui ont su profiter de la tolérance exceptionnelle des pouvoirs publics à leur égard. Mais il y a suffisamment de liens entre nous, les habitants, pour que nous nous sentions plus en sécurité ici, que le soir dans certains « beaux quartiers » déserts...

— « un ghetto », notre quartier ? Non, c'est une espèce de village. La Goutte d'Or est un mélange de cultures. Cela fait des années que nous nous cotoyons entre voisins. C'est ceux qui ne viennent jamais ici qui imaginent que c'est « le ghetto ».

Alors, pourquoi détruire la Goutte d'Or ? Les divers responsables inventent le problème de la Goutte d'Or, parce qu'ils ont une solution toute faite : liquider un quartier populaire de plus à Paris...

Nous sommes cent ici à signer. Nous sommes cent habitants de ce quartier, prêts à témoigner de sa réalité qui n'est pas celle qu'on raconte. Cent pour dire que nous voulons rester ici, ensemble. Cent pour appeler les élus et l'administration à écouter et entendre, pour une fois, les habitants.

J'aimais mon quartier et je suis sûr qu'il restera jusqu'à ma fin, avec mes voisins et mes belles habitudes. (Signature) M. D. - 96 bld de la Chapelle

Geneviève Sénéchal, 36 rue de la Goutte d'Or :

C'est en 1862 que mon trisaïeul est arrivé à Paris avec sa famille. Venant de Sedant, ils se sont installés à proximité de la gare de l'Est, rue Caplat. (...)

(...) Je me suis fait des amis Algériennes, Antillaises... et j'ai découvert avec bonheur des personnalités originales d'hommes et de femmes capables de penser sans l'aide des médias. (...)

(Signature) A KHABZI 27, rue de Chartres 15012

Nabih Ahmed né en 1940 à Fès Maroc. Profession: boucher.

(...) Pour les émigrés le quartier est le point de rencontre des gens du pays. C'est dommage pour le quartier, s'il va être démoli, car il a son charme, même les touristes y viennent!

Je suis né en Algérie en 1921, arrivé en France depuis... (Signature) 80 Bd de la Chapelle

« Je soussigné **Ibtatene**, 84 bld de la Chapelle. En France depuis 1923, et au bld de la Chapelle depuis 1954, où je suis domicilié. Je suis complètement contre le projet de démolition de mon établissement, d'autant que toutes les normes sont respectées. Je suis un ancien combattant 39—45 (...). Je suis âgé de 76 ans. Pour me déménager, je vous demande de me tuer avant démolition. »

UN QUARTIER PARASITÉ « SOUS TOLERANCE POLICIERE »

Si la Goutte d'Or est un village, ses habitants se plaignent cependant des tolérances dont semblent bénéficier les divers rabatteurs, revendeurs et trafiquants qui ont infiltré le quartier et le parasitent, et donnent à l'extérieur une image fautive du quartier. Prenons l'exemple des immeubles ou appartements squattés pour la prostitution ou les jeux par différents rabatteurs. La liste de ces lieux s'allonge : 7, rue de la Charbonnière (immeuble appartenant à la Mairie !), 23, rue de Jessaint, 40, rue de la Goutte d'Or, appartements aux 29 et 44, rue de Chartres.

Ces immeubles se sont dégradés au fur et à mesure des années et sont tous destinés par la Mairie à la démolition...

Les squatts de prostitution et de jeux ont accéléré cette dégradation des immeubles, les locataires essayant d'aller habiter ailleurs, les co-proprétaires ne voulant plus effectuer de travaux.

De plus, particulièrement autour des 29 et 44 rue de Chartres, du 40 rue de la Goutte d'Or et du 23 rue de Jessaint, c'est tout l'entourage qui doit subir des nuits sans sommeil du fait de la présence de ces squatts et de ce que cela amène comme nuisances (bruit des rabatteurs, bagarres, jeux d'argent, musique, etc.)

Dès sa création, l'Association Paris-Goutte d'Or est intervenue auprès du Préfet de Police de Paris et des Commissaires du 18^{ème} (Octobre et Novembre 1983) et a réclamé une intervention efficace... Bien avant, il y avait eu plaintes et pétitions. Nous attendons toujours !

Alors qu'au 37, rue Polonceau, les occupants locataires étaient des habitants, la police les a expulsés sans que le problème du relogement n'ait été résolu... Dans tous les immeubles que nous citons, il n'y a pas ou presque plus d'habitants (de même pour les appartements squattés dans certains immeubles) : ce sont les locaux « professionnels » de trafiquants qui cherchent à faire le maximum d'argent sur le dos de la tranquillité des habitants... Là, la police est impuissante ?? Etrange contraste !!

Ne s'agit-il pas d'une volonté de pourrissement pour justifier les démolitions ? De plus, les pouvoirs publics ne voient-ils pas que quand commencera le « chantier de rénovation de la Goutte d'Or » les trafics proliféreront encore plus si rien n'est fait auparavant pour y mettre un terme ?

UN EXEMPLE PARMIS D'AUTRES : LE 40 GOUTTE D'OR

Vingt mai 1981 : Pétition adressée au Maire de Paris et au Député. Les habitants voisins exigeaient à l'époque (il y a 3 ans) : « Nous exigeons que les travaux de remise en état des appartements soient faits pour éviter la démolition à terme de l'immeuble ».

11 juin 1981 : arrêté préfectoral ordonnant la démolition du bâtiment du fond de la cour (bâtiment muré actuellement).

16 novembre 1981 : lettre de L. Jospin, député : à propos du bâtiment sur rue, il précise : « Je vais donc de nouveau saisir le Préfet de Police afin que soit relogée la dame âgée qui habite encore cet immeuble et que l'accès à l'escalier soit condamné... »

NB : la dame n'est toujours pas relogée... l'accès à l'escalier n'est toujours pas condamné !!

Puis, il y a eu une relative accalmie, tandis que l'immeuble se remplissait...

Depuis, tout a recommencé comme auparavant : prostitution, salles de jeux, bruits, musique, nuisances pour les voisins jusque tard dans la nuit...

Nous demandons que les locataires du bâtiment sur rue soient relogés et que l'immeuble soit temporairement muré en attendant le début des travaux de restauration.

Ce qu'il est possible de faire :

Former des jeunes en restaurant cet immeuble !

Au fond de la cour de cet immeuble, il est une vieille maison rurale datant du XVII^{ème} siècle, une des plus anciennes de notre quartier. Quant à l'immeuble du devant, il est solide ! Pourquoi ne pas mettre sur pied, dans le cadre du plan de formation des jeunes 16-25 ans et avec l'aide d'Associations compétentes, un chantier de restauration de l'ensemble des bâtiments du 40 Goutte d'Or ? Des jeunes du quartier pourraient s'y former aux différents métiers du bâtiment et faire revivre ainsi une maison ancienne et vouée à la démolition par le plan de la Mairie. Cela s'est déjà fait dans différents endroits de France, particulièrement dans les « îlots sensibles ». Pourquoi pas à la Goutte d'Or.

Cette enquête publique au terme de laquelle la Mairie pourra légalement exproprier 125 immeubles, a lieu du 4 Juin au 4 Juillet. Après cette date, il sera trop tard ! L'enquête publique doit permettre aux habitants de faire entendre leur voix : tous les habitants du quartier doivent s'exprimer à cette occasion. C'est à la Mairie du 18ème qu'on pourra consulter le dossier d'enquête (avec une exposition dans le hall) jusqu'au 4 Juillet. C'est là aussi qu'il faut demander le REGISTRE D'ENQUETE sur lequel tous les habitants peuvent et doivent aller écrire leur opposition au projet. C'est de ce registre dont la Commission d'enquête tiendra compte pour rendre son avis qui sera déterminant. Il faut convaincre cette commission de la monstruosité de ce projet afin qu'elle rende un avis DEFAVORABLE.

De plus, cette commission (présidée par M. Henri) recevra tous les habitants qui le désireront les 15 et 22 Juin ainsi que les 2, 3 et 4 Juillet à la Mairie du 18ème, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Il est préférable d'accomplir ces démarches (remplir le registre ou rencontrer la commission) collectivement en s'organisant par immeuble ou par groupe d'immeubles. Les permanences ouvertes au 9, rue des Gardes (Mardi, Jeudi et Vendredi de 17 heures à 20 heures) peuvent aider à réaliser ces démarches.

Elle s'est ouverte le 29 Mai au 33, rue de la Charbonnière. Allez-y ! vous y verrez la maquette de la « reconstruction » du quartier. Mais ATTENTION !! Ce n'est pas l'enquête publique. Ces Messieurs de la Ville de Paris et de l'Office HLM sont là uniquement pour nous informer : qui sera démolé ? quand ?... Ils ne savent toujours rien de précis sur le logement. Et rappelez-vous : les paroles s'envolent mais les écrits restent ! De plus, n'acceptez aucun arrangement à l'amiable avec l'OPHLM ou la Ville de Paris. L'expérience montre que c'est le meilleur moyen de se faire avoir ! Rejoignez-nous pour renforcer la défense juridique que nous avons engagée avec l'aide d'avocats.



L'atelier d'urbanisme de l'Université de PARIS VIII, fait une étude sur la Goutte d'Or et dès aujourd'hui constate :

- la richesse culturelle du quartier
- qu'une majorité d'habitants est attachée au quartier
- qu'il existe un tissu social solide
- que le nombre des familles implantées a augmenté par rapport aux célibataires
- que l'on assiste à une auto-amélioration des appartements.

La volonté de vivre mieux à la Goutte d'Or existe, nous en avons de nombreuses preuves : des travaux nombreux sont en cours, sont terminés (19, rue Polonceau, 5, rue de Chartres, 84, bld de la Chapelle, 94, bld de la Chapelle, etc.).

Si l'Etat était intéressé à dépenser l'argent des contribuables dans l'intérêt public, dans l'intérêt des habitants, il pourrait s'appuyer sur la volonté affirmée des gens de réparer leurs maisons et d'améliorer leurs conditions de vie.

PARIS-GOUTTE D'OR
27, rue de Chartres - 75018 PARIS
Trimestriel
Directeur de la Publication : M. NEYRENEUF
Commission paritaire en cours.
Imprimerie : Les Imprimeurs Libres
162, rue Pelleport - 75020 PARIS.

J-P PIERRE-BLOCH :

Quand il était député, en 1979, écrivait :

« J'ai obtenu, sans être Conseiller de Paris, l'approbation du Maire pour la réhabilitation en 1979 de 250 logements dans notre circonscription. Plus de 4 000 logements ont été sélectionnés et doivent être réhabilités dans les cinq ans qui viennent. Voilà le résultat d'une action et d'un travail qui concerne uniquement les intérêts des habitants de notre quartier au delà des différences politiques. J'ai tenu mes promesses en matière de sécurité. J'ai déjà obtenu du Ministère de l'Intérieur un renforcement des moyens de police. Aujourd'hui je m'attache à améliorer l'environnement et votre cadre de vie. La disparition des îlots insalubres est nécessaire. **Je ne veux pas raser les vieux immeubles et en chasser leurs habitants. J'obtiendrais que la Ville et l'Etat les "retapent"**. Je connais trop les habitants de notre quartier pour savoir qu'ils sont attachés à vivre ici, et je ne veux pas les transplanter. En écrivant ces lignes je pense particulièrement aux personnes âgées dont la plupart vivent à la Chapelle-Goutte-d'Or depuis plusieurs décennies.

Réhabilitation, cela veut dire qu'aucune expulsion n'aura lieu. »

Sources : **DEMAIN NOTRE 18ème**

Aujourd'hui, en 1984, maire-adjoint, il soutient la « transformation radicale de la Goutte d'Or » c'est-à-dire la destruction du quartier.

REMERCIEMENTS

Nous remercions tous les habitants et tous les commerçants qui nous ont permis de publier ce journal, dont il nous est impossible de citer tous les noms. Parmi ceux-ci, S. Robert (Journaux - 2, rue Affre), M. Akoui (Boulangerie - 32, rue de la Goutte d'Or), B. Fartas (Tissus - 32, rue de Chartres) et le Bazar de l'Orient (Société Clauraf-Raphaël) du 20-22, rue de Chartres.